



## **EUROCLEAN +**

**Détergent alcalin Moussant Fortement Complexant  
Utilisation sur les surfaces verticales**

### **PROPRIETES :**

EUROCLEAN+ est un produit très fortement alcalin, enrichi en agent séquestrant et agent de surface. Il s'utilise en application mousse sur les sols, murs, matériel...

EUROCLEAN+ est particulièrement étudié pour une action sur les surfaces grasses et en présence de matières organiques.

Attention : EUROCLEAN+ sera utilisé avec précautions sur les surfaces sensibles et peintes...

### **UTILISATION :**

Pré-laver les surfaces à l'eau.

EUROCLEAN+ s'utilise de 2% à 5% (concentration à adapter selon l'état des salissures).

Laisser agir la solution, 15 à 20 minutes puis rincer à l'eau potable.

Renouveler l'opération si nécessaire sur des souillures anciennes ou très importantes.

EUROCLEAN+ s'utilise aussi bien en pulvérisation, qu'en canon à mousse ou haute pression.

### **CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :**

Aspect :	Liquide limpide marron foncé
pH à 1% :	12.5 +/- 0,5
Densité :	1,28 g/cm <sup>3</sup> +/- 0,02
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel, entre 5°C et 25°C.
Pouvoir moussant :	Moussant à froid à 1% sur 2 minutes.
Contient parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) :	Entre 5 et 15% : agent de surface non ionique.

### **CONDITIONNEMENT :**

Disponible en :

- Bidon de 27 KG



## **PRECAUTIONS D'EMPLOI :**

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1464) : +33 (0)3 83 22 50 50,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

S'utilise avec précautions sur les surfaces sensibles et peintes.

Faire un essai au préalable sur une petite zone avant application.

Fiche de données de sécurité disponible sur le site internet : [www.hydrachim.fr](http://www.hydrachim.fr)

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine. Le pictogramme EVPHEL, présent sur le produit, indique que l'emballage usagé peut-être éliminé via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière AIVALOR.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire.

N° de révision : 29-01-2020(V1)ind5

